

Vous êtes ou avez déjà été étudiant à Oniris (ré-inscription vétérinaire)

Même si vous n'avez pas validé l'ensemble de vos unités d'enseignement à ce jour, vous êtes autorisé à vous ré-inscrire en année supérieure.

La validation de cette ré-inscription sera confirmée par les Services des formations à l'issue des commission des examens.

Ré-inscription administrative

L'intégralité de la procédure de ré-inscription s'effectue en ligne sur le service CORIANDRE pour les étudiants Vétérinaires (actuels VET1 uniquement). Les **futurs étudiants VET 3, VET 4, VET 5** devront procéder à la mise à jour de leurs données sur le site <https://oniris.ouest-atlantis.com> avant leur ré-inscription sur les créneaux dédiés.

Calendrier des ré-inscriptions en ligne 2019 sur Coriandre

Les ré-inscriptions administratives pour la rentrée 2019-2020 se déroulent **du jeudi 2 mai au dimanche 2 juin 2019** pour les Vétérinaires : Passage de 1^{ère} en 2^{ème} année.

Nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment pour vous inscrire afin d'éviter tout problème de traitement dans votre dossier.

Pièces justificatives

A déposer en ligne si vous effectuez votre ré-inscription sur Coriandre

A remettre au service des formations vétérinaires lors de la rentrée administrative si votre ré-inscription se fait sur le site <https://oniris.ouest-atlantis.com>

- ✓ Une attestation d'acquittement de la taxe CVEC de l'année en cours (<https://cvec.etudiant.gouv.fr>).
- ✓ La notification de bourses de l'année en cours si vous avez déposé un Dossier Social Etudiant (voir ci-après).

Droits d'inscription

Tous les étudiants boursiers ou non boursiers et les apprentis sont invités à réaliser un D.S.E. (dossier social étudiant) afin de bénéficier des bourses et/ou un logement et/ou toutes prestations sociales liées au statut d'étudiant ou d'apprenti. Vous devez vous connecter sur le site du CROUS (www.crous.fr).

► Etudiants non boursiers :

2 531 euros

Les droits d'inscription représentent une participation des familles aux frais générés par la formation vétérinaire par ailleurs largement subventionnée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation. Cette part est identique pour les quatre écoles vétérinaires.

Actuels VET1 : Paiement en ligne par carte bancaire sur Coriandre (paiement en totalité ou possibilité de paiement en 3 fois)

NB : s'assurer au préalable auprès de votre banque que le plafond de paiement de votre carte bancaire est supérieur au montant des frais d'inscription.

Autres promotions : A Oniris, site de la Chantrerie, au service des formations vétérinaires et masters (G1) sur le créneau de convocation. Le paiement de ces droits devra être effectué par chèque ou carte bancaire. Aucun paiement en espèces ne sera accepté. Pour le paiement en trois fois, vous devrez impérativement remplir le document « mandat de prélèvement SEPA » et joindre un relevé d'identité bancaire.

NB : pour le paiement CB, s'assurer au préalable auprès de votre banque que le plafond de paiement de votre carte bancaire est supérieur au montant des frais d'inscription.

► **Etudiants boursiers :**

Sont exonérés des droits d'inscription, les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux. Il est **impératif** de déposer une copie de votre notification de bourses (*adressée par le CROUS*) sur Coriandre ou à défaut de la transmettre au Service des Formations Vétérinaires **dans les meilleurs délais**. La réception de cette notification déclenchera la procédure de mise en paiement de vos bourses.

Se rapprocher des services des formations (contact.formatvet@oniris-nantes.fr) pour toute demande particulière de paiement ou information complémentaire.

Sécurité Sociale étudiante Rappel

Depuis le 1er septembre 2018, les **étudiants qui s'inscrivent pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur** ne changent plus de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de leurs frais de santé : ils restent affiliés en tant qu'assurés autonomes à leur régime actuel de protection sociale, généralement celui de leurs parents, quel qu'il soit (régime général, agricole ou autre).

Dates de Rentrée 2019-2020

Votre inscription sera validée lors de l'inscription administrative :

- la **semaine du 02 SEPTEMBRE** (la date précise est indiquée sur le planning de rentrée disponible sur Connect) ;

Votre carte d'étudiant et vos certificats de scolarité vous seront délivrés en présentiel par le service des formations lors de la rentrée administrative, sur dossier complet (pièces justificatives déposées et paiement des frais d'inscription effectué).